



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **11 décembre 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **onze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 5 décembre 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes Simone DAIGNAS de Mesves sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Frédéric CASSERA – Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY – Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJILAT – M. Michel RENAUD - Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Marc BAUCINO -

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yannis BONNET à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERA
M. Patrick PONSONNAILLE à Mme Martine LEROY
M. Jean-Pierre MARASI à Mme Annie MILLIARD
M. Frédéric AUCOUTURIER à M. Patrick RAPEAU
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à Mme Stéphanie OUVRY
M. Alexandre BLANDIN à Mme Corinne COLONEL
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Pascal FASSIER à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Stéphanie OUVRY** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demande de subventions pour l'étude de sol dans le cadre du projet de restauration de l'étang de Sourdes auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

L'étang de Sourdes est un plan d'eau communal créé naturellement dans les années 90 par la résurgence de plusieurs sources. Ce plan d'eau est situé dans le hameau de Sourdes sur la commune de Varennes-lès-Narcy, et avait un usage paysager et de loisir pour la pêche et la promenade. Les pressions hydrologiques du bassin versant du Mazou, dues aux étangs et à l'irrigation des cultures, ont conduit à une modification hydrogéologique locale du sous-sol, asséchant le plan d'eau.

Face à ce constat, l'ambition est d'aménager l'étang de Sourdes en zone humide, dans le but de reconquérir un lieu d'attractivité pour la commune et améliorer le fonctionnement du ruisseau des Traînes, au moyen d'un reméandrage de son lit. Ce projet d'une grande ambition constituerait un projet « vitrine » pour le Contrat Territorial Vrille Nohain Mazou.

Cependant, avant de mettre en place un tel aménagement, il est nécessaire d'évaluer la faisabilité du projet au travers d'une étude de sol. L'étude devra être réalisée par un bureau d'étude compétent (Délibération n°2025/06-02/06).

Suite à l'absence d'offre pour la réalisation de l'étude, le marché a été déclaré infructueux. Une seule proposition d'offre, post-marché, a été reçue, dont le montant de la prestation est supérieur au plan de financement inscrit dans la précédente délibération. Ainsi, les dossiers de demandes d'aides déposés auprès des partenaires financiers sont caduques, et nécessitent un nouveau dépôt.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Etude de sol - prestation	46 517,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	23 258,50 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	13 955,10 €
		Collectivités (20%)	9 303,40 €
Total coût HT	46 517,00 €	Total coût	46 517,00 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 37
Pouvoirs : 10
Votants : 47
Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Stéphanie OUVRY, secrétaire de séance

